

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 23 AOÛT 2024

Convocation : 13.08.2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 07

Excusé : 01

Absents : 01

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi vingt-trois août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

Présents : B. DUFOUR - L. CARON - T. REGNIER - C. HERTAULT - J. BOCQUET - JF. CAROUX- D. GODEFROY

Excusé : C. FILMOTTE (donne pouvoir à T. REGNIER)

Absent : G. DUFOUR

Monsieur Jean-François CAROUX, est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024 lu et approuvé.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une lettre de remerciant de la part de Monsieur DELENCLOS Jean-Michel.

Le voyage prévu à Bellewaerde est annulé car manque de participant. Seulement, 10 personnes d'inscrite dont 8 enfants, pourtant les familles avec des enfants ont été relancé. Peut-être prévoir les voyages début juillet.

N'ayant pas d'autres remarques à ajouter l'ordre jour est abordé.

Délibération du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du contrôle de la légalité l'informant qu'il fallait élire un président parmi l'en des membres du Conseil Municipal. La délibération prise le 18 mars 2024 est donc caduc. Le Conseil Municipal décide d'élire Madame Thérèse REGNIER, en qualité de présidente. Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2023 est donc revoté à l'unanimité des membres présents.

Délibération portant création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier informant que la délibération n°D-08-2024 du 18 mars 2024 portant création d'un emploi d'adjoint technique territorial est irrégulière. Il faut donc reprendre une délibération sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, que le recrutement d'un agent contractuel pourra intervenir, à l'issue de la procédure de recrutement, si aucun fonctionnaire n'a répondu. Les membres du Conseil Municipal donne leur accord.

Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau des effectifs n'a pas été mis à jour depuis 2020. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la mise en retraite d'un agent et de la démission d'un agent, il convient de créer et/ou de supprimer et/ou modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principale de 1^{ère} classe de catégorie C d'une durée hebdomadaire à temps non complet de 20h00.

2/ La suppression d'un emploi de rédacteur catégorie B à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

3/ La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, catégorie C à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.

4/ La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, catégorie C à temps complet de 35 heures hebdomadaires.

5/ La création d'un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C d'une durée hebdomadaire à temps complet de 35h00.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 23 août 2024
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation, d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Délibération des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR) : bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 décembre 2023. Le Maire présente le bilan de cette concertation et informe qu'aucunes observations ont été consignées. Le Maire précise que le Parc Naturel Régional a été consulté et n'a pas émis d'autres remarques que celles émises dans son courrier du 04 mars 2024. D'autre part, ce projet a été évoqué et débattu lors du Conseil Communautaire en date du 8 février 2024. Pour rappel, la parcelle concernée, cadastrée section ZN n°23, est pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelable photovoltaïque. Le Conseil Municipal accepte et identifie la zone d'accélération.

Délibération marais communaux

Pour rappel, une partie du marais communal de Préaux a été vendu à Monsieur DELANNOY. Monsieur le Maire souhaiterait relouer l'autre partie. Le Conseil Municipal donne leur accord et donne pouvoir à l'étude de Maître RASSE et Monsieur le Maire pour la signature du bail.

Etangs sur Roussent : devis faits pour nettoyage suite aux inondations pour pouvoir louer.

Marais en herbage pour Laurent CARON : proposition d'un abattement de 70% pour l'année 2023-2024 et voir pour l'année 2024-2025 ultérieurement.

Marais de Flexicourt (chasse) : repousse d'arbres et de nombreux arbres déracinés. Voir pour le montant et la facturation pour 2024-2025 en fonction de l'état.

Ressemis du terrain de foot : devis de l'entreprise Chalmin d'un montant de 816 € et un autre de l'entreprise Julien Paysage d'un montant de 1 400 € pour broyer et pour ressemer de l'herbe ensuite.

Délibération pour la DETR 2025

Monsieur le Maire rappelle que les gros travaux en investissement pour 2025 seront les toitures du logement communal et celle de la mairie. Pour rappel, le devis s'élève à plus de 80 000 €. La commune peut espérer bénéficier d'une subvention de 30 % sur le montant HT par la DETR.

Programmation des travaux de renouvellement de canalisation par le SIEPA de Machy

Monsieur le Maire informe que les canalisations d'eau, hameau de Montigny, passent dans les propriétés privées et qu'il serait bien de les refaire.

Problème d'écoulement des eaux pluviales rue du Maraichon

Monsieur le Maire informe qu'il y a une infiltration d'eau chez Madame COLETTE. Une solution va être trouvée au niveau du Syndicat.

Communication du maire

Pont de Fresne : il était devenu très dangereux pour les usagers. Monsieur le Maire informe qu'il a commandé environ 2 000 € de tôles pour le remettre en état.

Les fenêtres à l'église ont été changé en juillet.

Concernant les chemins :

chemin sur Préaux rue Roland pour contourner le chemin de l'eau : devis de 7 287 €

rue des 4 vents pour reprendre une partie en béton : devis de 1 388 €

chemin du Pinchemont pour refaire une partie du chemin : devis de 8 858 €

Total de 20 000 € HT pour les chemins. Une partie sera prit en charge par l'AFR.

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet et les services de l'Etat seront à la salle polyvalente de Nampont pour voir l'évolution des travaux sur les problèmes d'inondations.

Questions diverses

Monsieur BOCQUET Jackie demande qui fait les travaux de la cuisine ? Monsieur le Maire lui répond que se sont les mêmes qui ont vendu le matériel.

Madame REGNIER Thérèse demande qui doit entretenir le Christ à Fresne ? Monsieur le Maire lui informe qu'il ne sait pas.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance s'est levée à 22h10.